

G R O U P E  
S · P · Q · R  
C O N S E I L



# PORTET-SUR-GARONNE SIAS ESCALIU



TRANSFERT SAD  
Comité syndical

11 JUILLET 2024



# SOMMAIRE

I. ANALYSE FINANCIÈRE

II. ANALYSE RH

II. PLAN D' ACTIONS

IV. PLANNING À VENIR

# UNE SITUATION FINANCIÈRE DÉTÉRIORÉE

P. 3

# UN RÉSULTAT GONFLÉ PAR LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSÉES

P. 4



# UNE IMPORTANTE PROGRESSION DES DÉPENSES DE PERSONNEL

SIAS

En 2020, le total des dépenses s'élevait à 2,47M€. En 2022, celui-ci se chiffre à 2,76M€ (soit +12% ; +295K€). Plus précisément :

- Les charges d'exploitation courante sont en hausse de 8% soit 11 812€. En 2022, elles s'établissent à 152 446€.
- Les charges de personnel sont en forte augmentation de 12,1% soit 267 208€ et s'élève en 2022 à 2 484 593€ :
  - L'évolution classique prenant en compte le glissement-vieillesse-technicité (GVT),
  - La hausse des taux de cotisations,
  - Les absences maladie,
  - Passage d'agent CNRACL : 2 aides à domicile et 1 agent administratif,
  - Primes « inflations » versées au mois de janvier, soit 15 000.00 € avec charges patronales,
  - Deux indemnités de licenciement à la suite d'une inaptitude totale et définitive du poste d'aide à domicile pour un montant de 12 300.00 €.
  - Augmentation de la valeur du point d'indice 3.50 % au 01 Janvier 2022, soit 15 000.00 € avec charges Patronales.
  - La mise en place du Complément de traitement indiciaire 178 654.00 € chargé

Dépenses réalisées (en €)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	En valeur absolue	En %
Groupe 1 - exploitation courante	140 634	154 219	152 446	11 812	8,4%
Groupe 2 - personnel	2 217 386	2 368 625	2 484 593	267 208	12,1%
Groupe 3 - structure	112 522	130 795	129 179	16 657	14,8%
Total	2 470 542	2 653 639	2 766 218	295 676	12,0%



# UNE DIMINUTION DES RECETTES LIÉE À LA BAISSÉ D'ACTIVITÉ

SIAS

En 2022, les recettes réalisées sont en baisse de 7,1% par rapport à 2020 :

- Les produits de la tarification sont en diminution de 7,5% soit – 159 914€. En 2022, ils s'établissent à 1, 959M€ :
  - *Diminution de l'activité sur la période étudiée*
- Les autres produits d'exploitation sont en diminution de 5,5% soit 31k€.
- Les produits financiers sont stables, passant de 13 714€ en 2020 à 13 128€ en 2022.

Recettes réalisées (en €)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	En valeur absolue	En %
Groupe 1 - Produits de la tarification	2 119 811	2 146 952	1 959 897	-159 914	-7,5%
Groupe 2 - Autres produits d'exploitation	567 673	429 659	536 593	-31 080	-5,5%
Groupe 3 - Produits fi. et reprises de dot.	13 714	62 106	13 128	-586	-4,3%
Total	2 701 198	2 638 718	2 509 618	-191 580	-7,1%



# UN RÉSULTAT FORTEMENT DÉGRADÉ EN 2022



En 2022, le résultat est donc déficitaire, de 256 600€.

Cette situation s'explique par la hausse des dépenses liées aux charges de personnel ainsi qu'une baisse des recettes corrélées à la baisse d'activité et de facturation du SAAD.

De plus, ce résultat déficitaire est limité par

- la hausse de la participation communale à hauteur de 145 454,92€ soit 2,89€ par habitant
- Le report de l'excédent précédent

Synthèse (en €)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	En valeur absolue	En %
Total dépenses	2 470 542	2 653 639	2 766 218	295 676	11,97%
Total recettes	2 701 198	2 638 718	2 509 618	-191 580	-7,09%
Résultat	230 656	-14 921	-256 600	-487 256	-211%



# CHARGES - UN COÛT UNITAIRE DE 29,69€ POUR LE SIAS



Le calcul du coût unitaire permet de visualiser les charges et produits pour une heure d'activité réalisée.

L'étude du cout unitaire du SIAS permet de visualiser la part importante que représente les charges de personnel :

- En 2022, chaque heure d'intervention réalisée atteint « coûte » 29,69€ au SIAS dont 26,67€ de dépenses de personnel
- Le poids des dépenses de personnel pèse pour 89,8% des dépenses.
- Augmentation de 3,27€ des charges horaires entre 2020 et 2022, soit +12%

Coûts unitaires - Charges	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA	
				2020 - 2022	
				€	%
Groupe 1 - exploitation courante	1,50	1,50	1,64	0,13	9%
Groupe 2 - personnel	23,72	23,06	26,67	2,95	12%
Groupe 3 - structure	1,20	1,27	1,39	0,18	15%
Total	26,42	25,83	29,69	3,27	12%





# PRODUITS - UN COÛT UNITAIRE DE 26,94€ POUR LE SIAS

SIAS

Le calcul du coût unitaire permet de visualiser les charges et produits pour une heure d'activité réalisée.

L'étude du coût unitaire du SIAS permet de visualiser la part importante que représente la contribution communale :

- En 2022, chaque heure d'intervention réalisée atteint « rapporte » 26,94€ au SIAS dont 21,04€ de produits de la tarification
- Diminution de 1,63€ des produits horaires de la tarification entre 2020 et 2022, soit -7%

Coûts unitaires - Produits	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA	
				2020 - 2022	
				€	%
Groupe 1 - Produits de la tarification	22,67	20,90	21,04	-1,63	-7%
Groupe 2 - Autres produits d'exploitation	6,07	4,18	5,76	-0,31	-5%
Groupe 3 - Produits financiers et reprises de dotation	0,15	0,60	0,14	-0,01	-4%
Total	28,89	25,68	26,94	-1,95	-7%



# UN RÉSULTAT DÉFICITAIRE ATTÉNUÉ PAR LA PARTICIPATION COMMUNALE



En 2022, le résultat horaire est donc déficitaire, de 2,75€. Cela signifie que chaque heure réalisée fait perdre 2,75€ au SIAS.

Ce résultat, fortement dégradé par rapport à 2020, est cependant, pour partie, atténué par la participation communale (1,57€ par heure réalisée).

En effet, en 2022, si l'on retire le résultat de la contribution communale, on obtient un résultat horaire déficitaire de 4,32€.

Coûts unitaires - Synthèse	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA	
				2020 - 2022	
				€	%
Total dépenses	26,42	25,83	29,69	3,27	12%
Total recettes	28,89	25,68	26,94	-1,95	-7%
<b>Résultat</b>	<b>2,47</b>	<b>-0,15</b>	<b>-2,75</b>	<b>-5,22</b>	<b>-212%</b>
Montant horaire de la contribution	1,70	0,82	1,57		
Résultat retraité	0,77	-0,97	-4,32		



# 93,1% DES DÉPENSES LIÉES AUX CHARGES DE PERSONNEL

Le calcul du coût unitaire permet de visualiser les charges et produits pour une heure d'activité réalisée.

L'étude du cout unitaire de Portet permet de visualiser la part importante que représente les charges de personnel :

- En 2022, chaque heure d'intervention réalisée atteint « coûte » 35,62€ au SAAD dont 33,17€ de dépenses de personnel
- Le poids des dépenses de personnel pèse pour 93,1% des dépenses.
- Augmentation de 1,91€ des charges horaires entre 2020 et 2022, soit +6%

Coûts unitaires - Charges	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA	
				2020 - 2022	
				€	%
Groupe 1 - exploitation courante	1,83	2,01	2,16	0,32	18%
Groupe 2 - personnel	31,26	30,45	33,17	1,91	6%
Groupe 3 - structure	0,33	0,35	0,29	-0,05	-14%
Total	33,43	32,81	35,62	2,19	7%



# UNE SURREPRÉSENTATION DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION



Le calcul du coût unitaire permet de visualiser les charges et produits pour une heure d'activité réalisée.

L'étude du cout unitaire de Portet permet de visualiser la part importante que représente les subventions :

- En 2022, chaque heure d'intervention réalisée atteint « rapporte » 39,74€ dont 20,91€ de produits de la tarification
- Augmentation de 3,43€ des autres produits de la tarification entre 2020 et 2022, soit +22%

Coûts unitaires - Produits	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA	
				2020 - 2022	
				€	%
Groupe 1 - Produits de la tarification	20,90	20,33	20,91	0,01	0%
Groupe 2 - Autres produits d'exploitation	15,40	10,35	18,83	3,43	22%
Groupe 3 - Produits financiers et reprises de dotation	0,55	0,09	0,00	-0,55	-100%
Total	36,85	30,77	39,74	2,88	8%



# UN RÉSULTAT 2022 ARTIFICIELLEMENT EXCÉDENTAIRE

Portet

En 2022, le résultat horaire est donc excédentaire, de 4,12€. Cela signifie que chaque heure réalisée fait « gagner » 4,12€ au SAAD.

Ce résultat excédentaire est cependant artificiel. En effet, en 2022, si l'on retraits le résultat de la contribution communale, on obtient un résultat horaire déficitaire de 8,04€.

Cela signifie donc que les subventions communales pèsent à hauteur de 12,16€ par heure réalisée.

Coûts unitaires - Synthèse	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA	
				2020 - 2022	
				€	%
Total dépenses	33,43	32,81	35,62	2,19	7%
Total recettes	36,85	30,77	39,74	2,88	8%
<b>Résultat</b>	<b>3,42</b>	<b>-2,04</b>	<b>4,12</b>	<b>0,69</b>	<b>20%</b>
Montant horaire de la subvention	10,66	6,50	12,16		
Résultat retraité	-7,24	-8,54	-8,04		



# SYNTHÈSE PORTET ET SIAS

En 2022, en théorie, le résultat horaire est donc supérieur de 6,87€ pour le SAAD de Portet, en comparaison au résultat du SIAS sur la même période.

Dans le même temps le montant horaire de la contribution/subvention est supérieur de 10,59€ à Portet par rapport au SIAS.

Ainsi, le résultat horaire, lié directement à l'activité et retraité des contributions/subventions, est inférieur de 3,72€ à Portet par rapport au SIAS.

Cette différence puise sa source dans différents facteurs, parmi lesquels :

- Taille critique non atteinte pour Portet
- Indicateurs RH très dégradés
- Rémunération supérieure

Coûts unitaires 2022 - Synthèse	SIAS	Portet	Différence SIAS - Portet
Total dépenses	29,69	35,62	5,93
Total recettes	26,94	39,74	12,80
Résultat	-2,75	4,12	6,87
Montant horaire de la contribution	1,57	12,16	10,59
Résultat retraité	-4,32	-8,04	-3,72

# DES INDICATEURS RH DÉGRADÉS

P. 15



# THÉORIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RH DANS UN SAAD : LE TAUX ADMINISTRATIF

## Formule :

= Nombre total d'heures facturées /  
nombre total d'ETP administratif  
impliqué dans l'activité SAAD

## Cible :

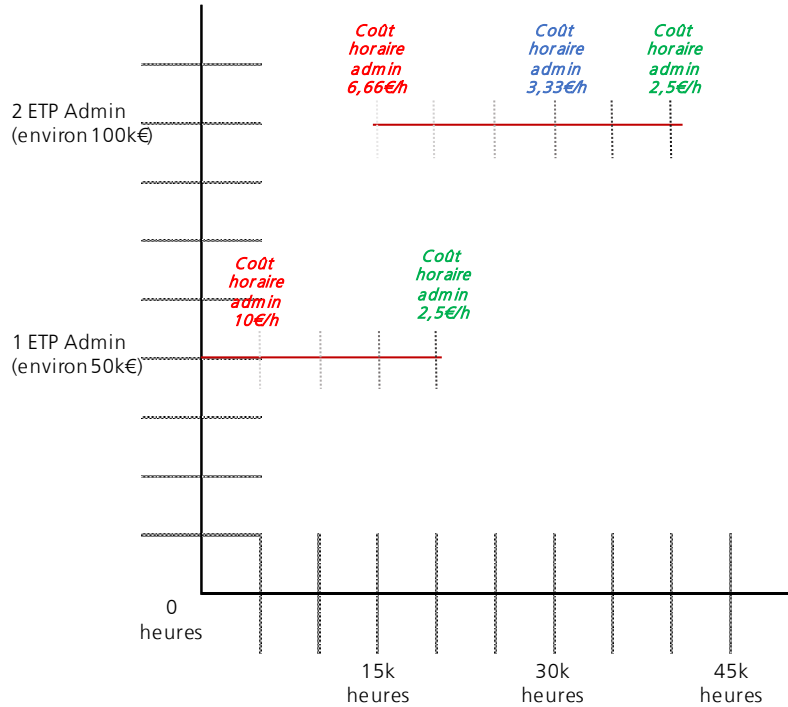
- Si activité < 100k heures -> 1/15kh
- Si activité > 100k heures -> 1/20kh

## Interprétation :

Un taux administratif hors de la cible peut s'expliquer par deux principaux facteurs :

- Des agents trop peu performants
- La prise en charge par le service d'un nombre important de dysfonctionnements

ETP et charges de personnel administratif



Nombre d'heures facturées





# UN TAUX ADMINISTRATIF BEAUCOUP TROP IMPORTANT

Taux administratif SIAS  
2022

**1 / 11 644**

Taux administratif Portet-sur-Garonne  
2022

**1 / 5 653**

Le taux administratif du SIAS s'établi, en 2022, à environ 1 ETP pour 11 644 heures facturées.

Ce taux est au-dessus du taux cible de 1 ETP pour 15 000 heures. Il est en forte dégradation sur les dernières années, en corrélation avec la baisse de l'activité de maintien à domicile.

Le taux administratif du SAAD de Portet-sur-Garonne s'élève, en 2022, à 1 ETP pour 5 653 heures. Ce taux est évidemment beaucoup trop important en comparaison de l'objectif de 1 ETP pour 15k heures.



# THÉORIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RH DANS UN SAAD : LES HEURES IMPRODUCTIVES

## Formule :

= 1- (Nombre total d'heures facturées / Total des heures payées aux intervenants)

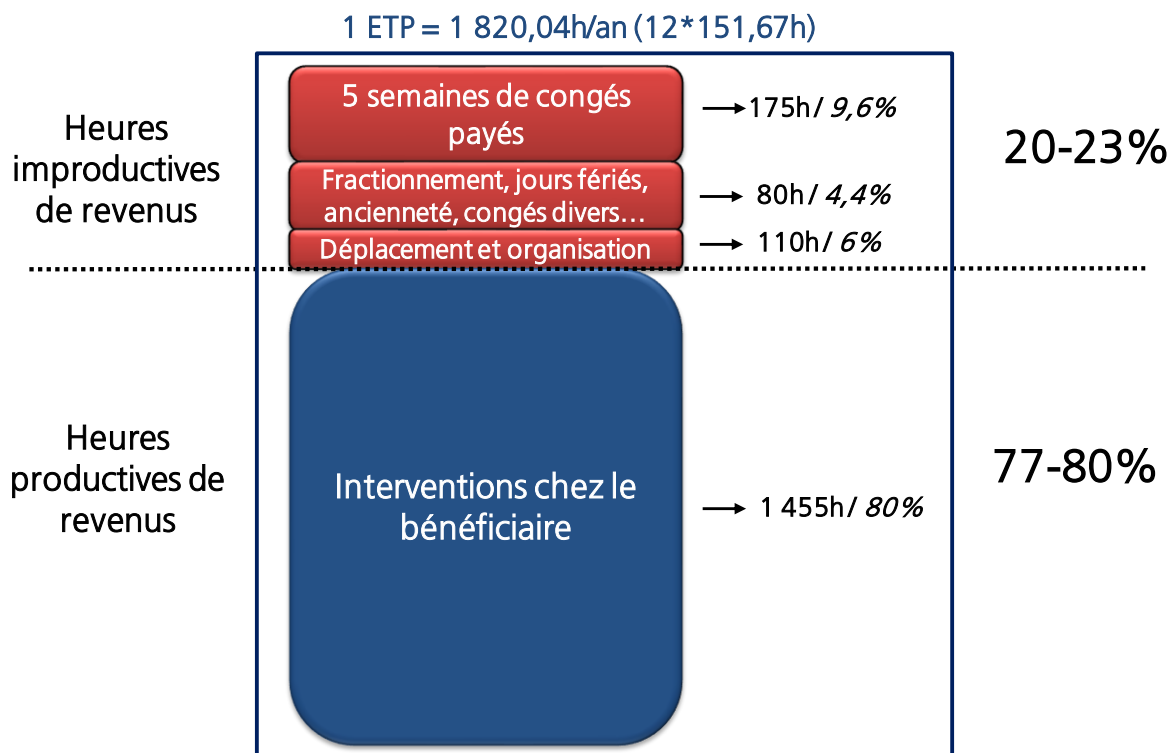
## Cible :

➤ 20 à 23%

## Interprétation :

Un taux d'heures improductives supérieur à la cible indique principalement :

- Des congés extra-légaux
- De l'absentéisme (SAAD public)
- De la modulation négative
- Des temps de trajet hypertrophiés
- Des temps de concertation hypertrophiés





# TAUX D'HEURES IMPRODUCTIVES : 12 POINTS D'ÉCART

Taux d'improductivité SIAS  
2022

**27,4%**

Taux d'improductivité Portet  
2022

**15,7%**

Le taux d'improductivité du SIAS s'est établi en 2022 à 27,4% contre 15,7% pour Portet-sur-Garonne.

Le taux d'improductivité du SIAS est relativement proche des recommandations et plutôt satisfaisant au regard des réunions et formations proposées aux agents. Une amélioration des plannings, entraînant une réduction des inter vacations doit permettre de diminuer ce taux de quelques points et le rapprocher du taux cible.

Le taux d'improductivité du SAAD de Portet atteint seulement 15,7%. Ce taux interroge sur plusieurs aspects :

- Les inter vacations sont-elles bien toutes considérées comme du temps de travail et donc rémunérées en conséquence ?
- L'absence/le manque de formations et de temps de coordination
- Non prise en compte de l'absentéisme dans les ETP

# LE PLAN D' ACTIONS DANS LE CADRE DU TRANSFERT

P. 20



# LES PRÉCONISATIONS DANS LE CADRE DU TRANSFERT

1. Réaliser l'intégration du SAAD de Portet-sur-Garonne au SIAS en limitant les transferts d'agents administratifs
2. Transfert d'un excédent permettant de couvrir le surcoût de personnel lié à l'intégration de Portet-sur-Garonne

# TRANSFERT PARTIEL DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES

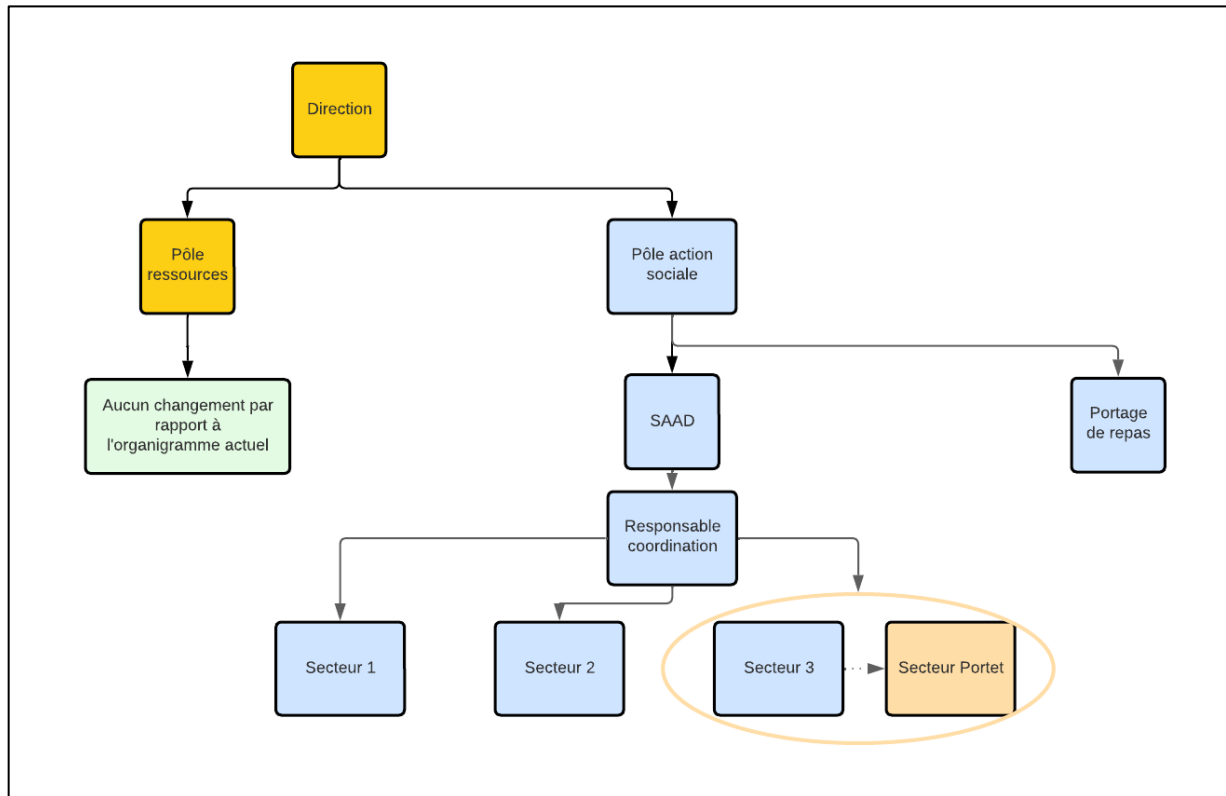
P. 22



# PROPOSITION D'ORGANIGRAMME

- L'intégration du SAAD de Portet-sur-Garonne doit être pensée afin de faciliter les échanges et l'harmonisation progressive des pratiques et fonctionnement.

Ainsi, l'intégration des intervenantes à domicile ainsi que d'un agent administratif, rattaché à un secteur déjà existant au sein du SIAS, donnera lieu à un fonctionnement, temporaire, en binôme entre l'ancienne coordinatrice du SIAS et l'agent venant de Portet.





# INTÉGRER L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS INTERVENANTS ET 1 ADMINISTRATIF

Afin que l'intégration des équipes de Portet puisse se réaliser dans les meilleures conditions et que l'impact financier, notamment sur les charges du personnel administratif, ne soit pas trop important, il convient que seul 1 ETP administratif intègre le SIAS.

Cela permettra ainsi d'améliorer le taux administratif du SIAS en réalisant des économies d'échelle sur la partie administrative et d'améliorer le résultat lié à l'activité sur le secteur de Portet-sur-Garonne.

La simulation de l'ajout de l'activité du SAAD de Portet croisée avec le transfert d'un ETP administratif avec un rôle de responsable de secteur/coordonateur, amènerait le SIAS à un taux administratif à 1 ETP pour 12 738 heures.

Simulation taux administratif SIAS + Portet

**1 / 12 738**



# TRANSFERT D'UN EXCÉDENT

P. 25



# SIMULATION CA 2023 - RETRAITÉ PERSONNEL ADMINISTRATIF

La simulation du CA 2023 du SAAD de Portet est réalisée selon les conditions suivantes :

- Diminution de 129 355€ / an : salaire brut chargé de 3 professionnels administratifs
- Redistribution de 17,99% des charges de personnel du SIAS vers Portet sur les fonctions supports, de direction et élus (les coordinatrices ne sont pas comptabilisées puisque l'agent de Portet transféré est lui également comptabilisé à 100% pour Portet) :
  - *la clef de répartition est basée sur l'activité et représente la part du nombre d'heures réalisées par Portet divisé au nombre total d'heures Portet + SIAS soit 18 993 / 105 534*
- Maintien d'une activité similaire
- Maintien d'un volume de recette équivalent
- Maintien d'une subvention d'équilibre à la même hauteur

Le résultat horaire de Portet, **retraité du personnel administratif** est donc de 7,12€, subvention d'équilibre incluse.  
Le résultat retraité de la subvention d'équilibre est donc de **-4,86€**.

Coûts unitaires - Synthèse	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2023 retraité	CA	
						2020 - 2023 €	%
Total dépenses	33,43	32,81	35,62	39,53	35,58	6,10	18%
Total recettes	36,85	30,77	39,74	42,71	42,71	5,85	16%
<b>Résultat</b>	<b>3,42</b>	<b>-2,04</b>	<b>4,12</b>	<b>3,17</b>	<b>7,12</b>	<b>-0,25</b>	<b>-7%</b>
Montant horaire de la subvention	10,66	6,50	12,16	11,98	11,98		
Résultat retraité	-7,24	-8,54	-8,04	-8,81	-4,86		



# SIMULATION CA 2023 - RETRAITÉ PERSONNEL ADMINISTRATIF

La simulation du CA 2023 du SAAD du SIAS est réalisée selon les conditions suivantes :

- Diminution de 17,99% des charges de personnel du SIAS sur les fonctions supports, de direction et élus (les coordinatrices ne sont pas comptabilisées puisque l'agent de Portet transféré est lui également comptabilisé à 100% pour Portet) :
  - *la clef de répartition est basée sur l'activité et représente la part du nombre d'heures réalisées par Portet divisé au nombre total d'heures Portet + SIAS soit 18 993 heures / 105 534*
- Maintien d'une activité similaire
- Maintien d'un volume de recette équivalent
- Maintien d'une subvention d'équilibre à la même hauteur

Le résultat horaire de Portet, retraité du personnel administratif est donc de -0,18€, subvention d'équilibre incluse.

Le résultat retraité de la subvention d'équilibre est donc de -4,14€.

Coûts unitaires - Synthèse	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2023 retraité	CA	
						2020 - 2023 €	%
Total dépenses	26,42	25,83	29,69	31,44	30,81	5,01	19%
Total recettes	28,89	25,68	26,94	30,64	30,64	1,74	6%
Résultat	2,47	-0,15	-2,75	-0,80	-0,18	-3,27	-133%
Montant horaire de la contribution	1,70	0,82	1,57	3,97	3,97		
Résultat retraité	0,77	-0,97	-4,32	-4,77	-4,14		



# SYNTHÈSE PORTET ET SIAS – CA RETRAITÉ

## PERSONNEL ADMINISTRATIF

Le résultat horaire retraité du personnel administratif est donc supérieur de 7,3€ pour le SAAD de Portet, en comparaison au résultat du SIAS sur la même période.

Dans le même temps le montant horaire de la contribution/subvention est supérieur de 8,01€ à Portet par rapport au SIAS.

Ainsi, le résultat horaire, lié à l'activité, retraité de 129 355€ pour Portet, redistribution des charges des supports du SIAS et retraité des contributions/subventions, est supérieur de 0,72€ au SIAS par rapport à Portet.

Sur la base de l'activité réalisée en 2023 pour Portet, cela représente une subvention compensatoire de 13 674,96€ (18 993 heures x 0,72€).

Coûts unitaires 2022 - Synthèse	SIAS			Portet			Différence SIAS - Portet retraité
	2022	2023	2023 retraité agent administratif	2022	2023	2023 retraité agent administratif	
Total dépenses	29,69	31,44	30,81	35,62	39,94	35,58	4,77
Total recettes	26,94	30,64	30,64	39,74	42,71	42,71	12,07
Résultat	-2,75	-0,80	-0,18	4,12	2,77	7,12	7,30
Montant horaire de la contribution	1,57	3,97	3,97	12,16	11,98	11,98	8,01
Résultat retraité	-4,32	-4,77	-4,14	-8,04	-9,21	-4,86	-0,72

# LE CALENDRIER À VENIR...

P. 29



# PLANNING JUSQU'AU TRANSFERT

Date	Acteur	évènement	objet
05/07/2024	Portet-sur-Garonne	CST	Solliciter l'avis consultatif du CHST
11/07/2024	SIAS	Comité syndical SIAS	Evoquer le transfert et ses impacts
25/07/2024	SIAS	Envoi de l'étude d'impact au CD31	Soumettre au CD31 le transfert de l'autorisation de Portet vers le SIAS (3 mois de délais sinon rejet)
Congés			
05/09/2024	Portet-sur-Garonne	CA CCAS	Délibérer sur les conditions du transfert (via le contrat de cession)
09/09/2024	Portet-sur-Garonne	CM ville Portet-sur-Garonne	Délibérer sur le transfert de compétence et l'intégration de la commune dans le SIAS
Début septembre	SIAS	Comité syndical SIAS	Délibérer sur l'intégration de Portet-sur-Garonne au sein du SIAS
Mi-septembre	SIAS	Envoi des délibérations à la Prefecture	Soumettre à la validation de la Prefecture les délibérations actant le transfert de compétence
Octobre à decembre	SIAS + Portet	Préparation opérationnelle du transfert dans l'attente des avis reglementaires	